



Conseil communautaire du 20 novembre 2014 | Délibération n°1

**Intervention de Nadège NOISSETTE au nom du groupe écologiste**

## Faire de Rennes Métropole un territoire durable

Merci Monsieur le Président,

Vous nous demandez de prendre acte de la présentation de ce rapport sur la mise en œuvre du développement durable à Rennes Métropole, nous le ferons évidemment. Cependant, vu le thème traité, vous comprendrez qu'en tant qu'écologistes, nous tenions à faire quelques commentaires sur le fond.

Nous sommes bien entendu ravis de la présence d'un tel document et surtout de la mobilisation des « services à l'agenda 21 » à Rennes Métropole, nous savons qu'ils réalisent un travail remarquable et difficile de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la collectivité sur un sujet si transverse.

Comme l'impose la loi, un tel document doit nous être présenté « préalablement au débat sur le projet de budget ». Il s'agit donc d'un bilan des actions de développement durable réalisées au regard du budget 2014 et d'orientations de celui de 2015. Nous reviendrons sur ce point lors de la délibération suivante bien sûr même si nous pouvons déjà nous étonner de l'absence de nouvelles pistes de travail pour 2015 dans ce rapport.

Le bilan des actions porte sur les 5 finalités du référentiel national que sont :

- Lutter contre le changement climatique
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles
- Viser l'épanouissement de chacun
- Développer la solidarité entre tous les êtres humains et entre les territoires
- Adopter des modes de consommation et de productions durables

En introduction du rapport il est précisé, je cite, « en retravaillant le projet de développement durable du territoire en 2013 les élus de Rennes Métropole ont souhaité réaffirmer ce qui constitue les valeurs collectives du territoire : solidarité, qualité, identité, innovation et anticipation ». Seul le mot « solidarité » est en commun dans le référentiel national et celui du territoire. Ce n'est peut-être qu'une question de sémantique mais cette différence d'approche de la notion de « développement durable » se ressent tout au long du document.

Ainsi concernant la solidarité, l'ensemble des actions décrites reflète en effet une politique ambitieuse sur ce sujet et nous nous réjouissons, par exemple, des efforts financiers et des résultats obtenus sur la mixité dans l'habitat ou la mise en place du guichet unique « atout clauses ».

En revanche, sur l'ensemble des autres axes, **le document ne fait état d'aucun macro indicateur ni d'objectif chiffré en termes financiers et de performance**. Ainsi par exemple, il n'y a pas de mention du budget alloué à la maîtrise de l'énergie ni même de mention des consommations énergétiques finales, consommations énergétiques qui semblent, en plus, être à la hausse d'après le Baro-Métropole. Il en va de même pour la promotion de la mobilité durable ou pour les subventions accordées au tissu économique.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner lors de cette assemblée, il nous semble important que des critères de développement durable s'appliquent également aux partenaires que nous finançons mais aussi dans les actions de promotion territoriale portées par Rennes Métropole et ses structures ad hoc.

Enfin, aucune action concrète n'est recensée sous la thématique « adopter des modes de consommation et de productions durables ». Alors que 2/3 de notre territoire sont occupés par l'agriculture, il aurait été par exemple opportun de participer au développement de modes de production respectueux de l'environnement comme l'agriculture biologique.

Dans le cadre de la métropolisation, **il nous semble alors indispensable de retravailler ensemble ce document pour qu'il soit le fil conducteur de toutes nos politiques et un outil d'aide à la décision permettant une prise en compte intégrée des enjeux de développement durable** : l'économique, le social, l'environnement sans oublier la gouvernance et la participation citoyenne.

Nous proposons ainsi :

- l'éco-conditionnalité systématique des aides accordées par Rennes Métropole
- la définition et le suivi d'indicateurs macro simples et mis à jour annuellement sur la base de Baro-Métropole pour chacun des grands axes nationaux
- la définition d'objectifs clairs à atteindre pour chacun de ces indicateurs au cours du mandat
- d'aller plus loin dans la notion d'administration responsable en impliquant à la fois les services et les élus

Si Rennes Métropole veut devenir une institution phare en matière de développement durable, il faut qu'elle s'y applique dans toutes ses politiques publiques et à travers tous les projets qu'elle soutient.